

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 15 AVRIL 2021**

**Membres titulaires en exercice : 54**

-----

**L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elías AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Michel HORHANT
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS			X		
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Édith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 février dernier.

M. Bernard GAUDIN rappelle que lors de cette dernière séance, il avait demandé des précisions sur le montant des honoraires par rapport au chiffrage total du projet d'investissement de la médiathèque de Saint-Vincent des Landes. Une réponse devait lui être apportée. Il renouvelle sa demande.

Le Président répond que des éléments concernant les honoraires de maîtrise d'oeuvre relatifs à la construction de la bibliothèque de Saint-Vincent des Landes lui seront transmis dans les 48 h.

Ces éléments ont été transmis le 16 avril dernier et indiquaient que le taux de rémunération du maître d'oeuvre chargé de la construction de cette bibliothèque est fixé à 14,80 %. A la maîtrise d'oeuvre s'ajoute l'ensemble des frais inhérents à une telle construction (étude de sols, bureaux de contrôle, coordination SPS, frais de publicité...).

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 février 2021 est adopté à l'unanimité.

## Culture

- **Délibération n° 010 : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les parcours d'éducation artistique et culturelle, les résidences, des actions en lecture publique et l'étude de préfiguration du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval**

Mme Catherine CIRON précise qu'il s'agit d'une demande formulée dans le cadre de l'année de préfiguration du Projet Culturel de Territoire qui a été adopté. Il s'agit de présenter par actions les demandes de subventions auprès de la DRAC.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 011 : Renouvellement de convention de mise à disposition du studio intercommunal d'enregistrement et de répétition de Saint-Aubin-des-Châteaux**

Mme Catherine CIRON rappelle que la gestion de ce studio est confiée à l'ARCEL et sa section Aubin'd'son pour coordonner les créneaux d'utilisation de cet équipement et animer le studio.

**Adoption à l'unanimité.**

## Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires

M. le Président indique qu'avant d'aborder les dossiers importants en économie, il propose à l'assemblée d'accepter une suspension de séance. Il rappelle aux nouveaux élus que l'intercommunalité comptait 12 communes en 2001, puis est passée à 19 en 2002 pour atteindre 26 communes en 2017. Il remercie celles et ceux qui ont compris la nécessité de ce développement et de cette ouverture du territoire.

Il indique que la collectivité travaille depuis plusieurs semaines et mois dans deux directions. La première consiste à conforter les entreprises importantes de l'intercommunalité. Il prend pour exemple l'entreprise FMGC dont les projets d'investissements conséquents ont fait l'objet d'une délibération au dernier conseil communautaire.

Il précise qu'à la présente séance seront abordés d'autres projets d'investissements importants qui concernent d'autres entreprises, comme Kuhn, premier employeur du territoire. Des cessions de terrains notamment sur Derval seront également présentées.

Sur ce dernier point, il invite trois représentants de la société BT Immo à venir présenter leur projet qui se situera sur le parc d'activités des Estuaires à Derval. Il précise qu'à l'issue de cette présentation, une délibération sera soumise à l'approbation des conseillers communautaires.

Il donne la parole aux intervenants et en préambule, les remercie de leur présence et d'avoir choisi ce territoire. Il remercie également M. Dominique DAVID pour son grand investissement dans le cadre de sa fonction de Vice-Président en charge de l'économie ainsi que M. Romain PRIOU et Mme Sylvie HOUSSIN, respectivement Directeur du Pôle développement du territoire, économie, emploi et formation, et chargée de développement économique, pour leur action sur de nombreux projets.

Il souligne que la collectivité n'a jamais connu une période aussi importante avec des projets économiques aussi conséquents. Il les en remercie.

### **SUSPENSION DE SEANCE :**

M. Julien CLAUDE-BOUILLY, Directeur des investissements et de la gestion des actifs BT Immo Group prend la parole et présente sa collègue, Madame Nadia DAILECHE, Directrice Asset Management et qui a en charge la gestion des actifs.

Il indique que la société BT Immo intervient dans le domaine de l'immobilier d'entreprises avec une particularité car elle est spécialisée en immobilier logistique. La société porte des projets immobiliers partout en France. Elle a réalisé pour exemple une rénovation de friches industrielles de site à Amiens, anciennement Goodyear. Elle est également intervenue sur le camp d'une ancienne base militaire à Cambrai pour plus de 3 millions de m<sup>2</sup> qu'elle a converti en plateforme logistique pour un nouveau hub européen de distribution logistique avec l'un des plus grand permis de construire en France qui est de 500 000 m<sup>2</sup>.

Un diaporama est projeté sur lequel M. Julien CLAUDE-BOUILLY montre des illustrations d'entrepôts actuellement en cours de réalisation. A Cambrai, un bâtiment de 250 000 m<sup>2</sup> est en construction avec différentes hauteurs et une partie en mécanisation. Il s'agit d'un projet en cours de développement et qui sera terminé vraisemblablement en 2025.

Mme Nadia DAILECHE ajoute que la première et la seconde phase de ce bâtiment seront terminées en 2025. Ce projet se développe sur une réserve foncière de 320 000 hectares. Elle précise que d'autres projets sont prévus sur cette ancienne base militaire. Outre l'entrepôt, la société a aussi le projet de développer une base vie sur 85 000 m<sup>2</sup> où de la restauration, des services aux utilisateurs, un hôtel et bien d'autres services seront développés sur cette zone. Elle indique que les deux premiers bâtiments ont été livrés en tout début d'année. La construction du 3<sup>ème</sup> bâtiment d'une superficie de 70 000 m<sup>2</sup> vient de débuter.

M. Julien CLAUDE-BOUILLY explique la stratégie des activités de la société qui est à la fois promoteur développeur et également gestionnaire d'actifs. La société se tourne également aujourd'hui, vers des problématiques environnementales et sociales avec un volet important sur ces thématiques. BT Immo a ainsi réalisé des promotions immobilières sur des sites comme Eurocopter, où a été construit le plus grand DATA Center de France, sur l'ancien site de AIRBUS devenues friches industrielles dans le département 93 en région parisienne. Il cite également le site Goodyear occupé par l'activité de production de pneus à Amiens. Il précise que cette usine était polluée et qu'il a dû être procédé à la dépollution des sols. La société s'est attachée à reconvertir cette friche industrielle en un projet immobilier avec une certification environnementale appelée BREEAM.

Il expose le projet de la société sur le parc d'activités des Estuaires à Derval. Sur les conseils de M. Philippe DESMAS, Directeur de la société DSP immobilier, BT Immo s'est intéressé à un foncier de 14 hectares situé sur la commune de Derval en vue d'y implanter une base logistique en fonction des possibilités données par le plan d'urbanisme.

La société a relevé l'intérêt du positionnement géographique du site car situé dans un rayonnement régional à la fois sur la Bretagne et le nord des Pays de la Loire. Il a également été retenu la très bonne qualité des infrastructures sur cette partie du territoire qui présente beaucoup d'intérêt pour les utilisateurs logisticiens d'y implanter des centres de distribution à l'échelle régionale ou inter régionale entre la Bretagne et les Pays de la Loire.

Il a été également constaté que ce foncier se situe à moins d'une heure de la plupart des grandes agglomérations comme Vannes, Laval, Nantes, Saint-Nazaire, Rennes. Il est possible par ailleurs de rejoindre facilement le Mans et d'avoir une connexion directe vers Bordeaux ou Paris. Ces possibilités intéressent beaucoup de logisticiens sur ce type de projet.

Il précise que le plan d'accès a été étudié afin de connaître les facilités au niveau des liaisons autoroutières en direction de Rennes et de Nantes.

M. Julien CLAUDE-BOUILLY souligne concernant l'identification du projet, l'intérêt pour la société de pouvoir positionner l'activité du groupe car s'opère actuellement une grande mutation de la logistique en France. Ce constat s'est confirmé lors des confinements avec des problématiques liées à la distribution et des modes de consommations qui ont évolués. Aujourd'hui, les gens ont plus accès à la consommation via internet ce qui nécessite d'avoir des entrepôts de distribution à proximité pour assumer tous ces éléments de cohérence dans la logistique.

Il lui semble nécessaire d'avoir un élément de logistique qui renforce la capacité pour certaines entreprises, pour des utilisateurs, des grands groupes industriels de l'agro-alimentaire ou autres d'avoir la possibilité de disposer d'entrepôt de stockage régional pour pouvoir alimenter les magasins, les commerces de proximité et éviter toute problématique de stocks.

En ce sens, la société réfléchit à travailler avec des utilisateurs et mène actuellement le grand projet de E-VALLEY qui est un hub très important. La société souhaite aussi développer des entrepôts régionaux et aller à l'intérieur des villes avec un maillage beaucoup plus fin.

Comme évoqué précédemment, BT Immo est respectueux du volet environnemental et du volet social, sur ces éléments. La société souhaite ainsi avoir une cohérence sur le développement d'un bâtiment qui pourrait répondre à ces exigences.

S'agissant du cahier des charges qui a été fixé, M. Julien CLAUDE-BOUILLY indique que la société projette de positionner sur le site un bâtiment de 70 000 m<sup>2</sup> avec des aménagements dont l'activité pourrait créer de l'emploi, et qui va dynamiser l'économie. La phase construction va en effet générer des emplois mais aussi la phase exploitation où des entreprises vont pouvoir s'implanter et créer de l'emploi sur ce type de bâtiment.

Il précise que la société souhaite réaliser un aménagement de qualité car elle est soucieuse des conséquences environnementales. Elle souhaite également travailler avec des partenaires locaux, le cas échéant et avec des entreprises régionales ou locales pour leurs besoins de stockage.

Concernant le plan d'implantation, il indique que la parcelle de 14 hectares constitue une forme intéressante et sur laquelle on peut positionner un bâtiment de 70 000 m<sup>2</sup>.

Il évoque ensuite le projet qui consisterait à réaliser un bâtiment à double flux, un dos à dos avec des quais de chargement des deux côtés du bâtiment ce qui permettrait une plus grande efficacité et un projet plus compact qui nécessiterait de consommer moins de surface et moins de voirie et donc d'imperméabilisation des sols.

L'idée est aussi de conserver des espaces verts tout autour du bâtiment et de pouvoir réfléchir à tous les axes de circulation avec des éléments différenciés pour les véhicules légers et les véhicules plus lourds.

Il souligne que ce projet sera présenté aux utilisateurs qui souhaiteraient se positionner et indique que de par son expérience, BT Immo sait concevoir des entrepôts qui peuvent répondre aux exigences de la plupart des utilisateurs.

Il évoque ensuite les ambitions environnementales de cette opération. La société souhaite en effet qu'elle s'inscrive dans un projet environnemental de qualité en construisant un bâtiment éco responsable en utilisant par exemple, des panneaux photovoltaïques sur les toits, en procédant à la récupération des eaux pluviales pour alimenter par exemple les sanitaires au niveau du bloc des bureaux. Il précise que beaucoup de possibilités sont données à ce niveau. Il est également envisagé de réaliser des éclairages par led qui sont moins consommateurs d'énergie tout en gardant une capacité de luminosité. La société aura par ailleurs recours à l'utilisation du polycarbonate en façade pour amener de la lumière intérieure et éviter de consommer trop l'électricité.

S'agissant du volet paysager, la société souhaite maintenir des zones naturelles, avec la possibilité d'installer des merlons autour des entrepôts pour les verdir afin que les populations soient moins gênées à avoir des bâtiments en face d'eux. La société a le respect et le souci d'être mieux implantée dans l'environnement.

Concernant les conséquences des retombées économiques, M. Julien CLAUDE-BOUILLY précise que cette réalisation d'entrepôt nécessite un investissement d'environ 40 millions d'euros dont l'exploitation pourra générer des emplois et animer une partie des équipements du parc d'activités des Estuaires. Les retombées économiques pour la Communauté de Communes se traduiront par une augmentation de la cotisation foncière des entreprises.

Sur le volet social et les retombées économiques, il souligne que ce chantier nécessitera environ 10 personnes d'encadrement et 130 ouvriers avec une présence sur 15 mois environ. Il indique que lorsque la société travaille avec des constructeurs, il leur est imposé de prendre des sous-traitants locaux avec une possibilité de fixer un certain nombre en pourcentage pour ces entreprises locales. Il leur est également imposé dans les contrats de travail d'avoir recours à du personnel local. La société s'engage à travailler avec des entreprises qui respectent leur charte sociale.

Par ailleurs, BT Immo impose une obligation à travailler en circuits courts ce qui permet d'avoir une empreinte carbone moindre pour la livraison des matériaux utilisés. Elle y trouve ainsi plus d'intérêt pour le volet environnemental et sur l'activité économique qui est liée.

Il explique qu'en phase d'exploitation, après la réalisation de l'entrepôt et en fonction de l'utilisateur, celui-ci pourra créer entre 300 et 500 emplois à temps plein, avec des profils variés en terme de qualification. Il indique que sur la base de Cambrai, la société travaille avec l'AFTRAL, société qui propose une certification au CACES, qui est une obligation pour les personnes qui travaillent dans ce type d'entrepôts et qui manipulent divers matériaux et équipements de levage.

Il sait que Châteaubriant et Derval sont des terres de formation et que le territoire en propose un certain nombre. Il annonce que BT Immo travaillera avec plaisir, à la mise en place de formation avec les organismes présents qui pourront former le personnel sur place.

Au niveau de la gestion et de l'entretien de l'immeuble, il donne la parole à Mme Nadia DAILECHE pour expliquer les engagements de la société sur ce volet.

Mme Nadia DAILECHE fait remarquer sur ce point que la gestion et l'entretien de l'immeuble est dépendante des locataires en place et des exploitants.

Elle indique que BT Immo s'engage à rester l'interlocuteur principal de ces locataires et être l'interface entre les différents services de la ville et le locataire afin que l'entretien des bâtiments soit toujours de bonne qualité pour ne pas avoir des immeubles vétustes qui se dégradent.

Elle informe qu'une équipe en interne a en charge cette mission en direct. La société est ainsi très présente sur tous ses projets et tous les immeubles qu'elle gère actuellement.

Elle ajoute concernant la partie environnementale que dans le cadre de la signature des baux avec les locataires, la société intègre une annexe environnementale dans les baux. Ce qui permet d'engager le locataire à respecter un certain nombre d'obligations environnementales ainsi que les bonnes pratiques environnementales dans le cadre de l'exploitation du bâtiment.

M. Julien CLAUDE-BOUILLY conclut sur le calendrier de l'opération sur le plan administratif. Avec le permis de construire ou bien encore l'ICPE qui est l'autorisation d'exploiter avec un volet environnemental, il fait remarquer que la société est inter dépendante de l'administration départementale, et notamment la DREAL et les services compétents pour la délivrance de ces documents.

Il indique qu'en fonction de la nature du projet, l'obtention de ces autorisations peut être soumise à un délai de deux ans au moment du dépôt des éléments.

S'agissant du délai de réalisation, la société l'estime à environ 15 mois. Dans le cas où BT Immo débiterait ses démarches prochainement, le bâtiment pourra être finalisé en 2024 avec un locataire d'exploitation retenu. Les retombées inhérentes ne pourront être constatées qu'à partir de ce moment.

M. Philippe DESMAS, Directeur de DSP immobilier, indique qu'il accompagne le groupe BT Immo depuis plusieurs années dans le cadre de leurs recherches logistiques. Son travail consiste à trouver des fonciers qui peuvent accueillir des clients potentiels dans le groupe BT Immo avec des projets importants. Il souligne que la Communauté de Communes a su les accueillir correctement pour ce projet.

M. Dominique DAVID les remercie de leur présentation. Il précise qu'il avait en effet rencontré les intervenants sur Derval avec M. Romain PRIOU. Dans la présentation qui avait été réalisée lors de la rencontre, un accent sur le volet environnemental avait bien été effectué. Celui-ci est en effet primordial aujourd'hui dans le cadre de la réalisation d'un projet de cette nature.

Il précise que le territoire avait été par ailleurs présenté en faisant observer tout le travail accompli par l'ensemble des élus depuis un certain nombre d'années. Nouvellement élu au sein de la Communauté de Communes, il se dit ravi de pouvoir s'appuyer sur une dynamique installée depuis longtemps et qui va se poursuivre.

Lors de cet échange, il indique que l'aspect formation avait également été exposé avec toute la dynamique qui anime la collectivité pour développer les formations sur le territoire et les différents projets en cours. Il souligne que pour qu'une entreprise fonctionne, elle doit trouver des collaboratrices et collaborateurs avec des profils correspondant à ses besoins.

M. Bernard GAUDIN souhaite intervenir pour tout d'abord remercier de la présentation. Il indique découvrir, avec la plupart des conseillers communautaires, l'importance de projet. Les éléments indiqués dans la délibération envoyée en fin de semaine dernière, ont permis d'effectuer des recherches sur la société BT Immo, ses projets et ses réalisations.

Il souligne découvrir l'ensemble du dossier par cette présentation. Suite à des recherches en terme de proximité sur ce type d'investissement et en ordre de grandeur, il fait observer que le projet proposé est supérieur par exemple à la centrale Intermarché, située au Grand-Fougeray à une dizaine de kilomètres de Derval et d'une superficie de 55 000 m<sup>2</sup>.

Il fait remarquer que ce projet ressemble assez étrangement à celui proposé sur le territoire du Loroux Bottereau réalisé par une société qui est sans doute une concurrente, Goodman, et qui réalise également des entrepôts et des bases logistiques pour différentes entreprises dont Carrefour, Amazon... Ce projet consistait en une construction de bâtiments de 71 000 m<sup>2</sup> sur 19 hectares. Ce projet aurait été vraisemblablement abandonné par les élus en fin d'année.

Il cite un autre projet dans un environnement assez proche. Il s'agit de celui de Montbert qui a fait une grande partie de l'actualité récemment. Il indique de ne pas savoir où en est ce projet qui concernait une entreprise filiale du groupe Amazon et qui envisageait la réalisation, sur 14 hectares aussi, de 60 000 m<sup>2</sup> de bâtiments plus les annexes.

Il indique citer ces projets en comparaison avec le projet proposé afin de mettre en exergue son importance et donc la nécessité de prendre le temps d'examiner toutes les conséquences en terme d'environnement, en terme d'emplois, en terme de consommation de surface. Ces points feront partie du débat entre conseillers communautaires dès que la suspension de séance sera levée.

Il précise avoir cité volontairement l'exemple d'Amazon à Montbert et demande si BT Immo loue des bâtiments à usage logistique et quels sont les locataires potentiels envisagés sur le site à Derval.

M. Julien CLAUDE-BOUILLY le remercie de s'être renseigné sur le groupe BT Immo et également d'avoir compris l'intérêt d'un projet de cette importance. Il explique que le groupe BT Immo a d'autres projets en cours et notamment du côté d'Amiens où 83 000 m<sup>2</sup> de bâtiments sont en cours de réalisation sur l'ancien site de Goodyear. Un autre projet de 36 000 m<sup>2</sup> est en cours du côté de Vemars en région parisienne à proximité de l'aéroport de Charles de Gaulle et la fameuse base de Cambrai.

Il précise que l'intérêt de la société est d'avoir un centre de distribution régionale et que des contacts ont déjà été pris avec des logisticiens. Des échanges de courriers ont eu lieu avec un intérêt pour une société qui s'appelle Kuehne + Nagel, logisticien de renommée. Il s'agit d'un groupe européen qui est le 3<sup>ème</sup> transporteur maritime mondial et le 5<sup>ème</sup> logisticien au monde.

Il informe avoir échangé avec le directeur de développement de cette entreprise. L'idée pour cette société est d'implanter un entrepôt régional pour la distribution alimentaire. Il indique par ailleurs que différentes activités pourraient convenir sur le site de Derval mais ne rentrent pas dans les détails de la stratégie d'utilisateur qui sont propres à la société.

Les profils d'utilisateurs souhaités par BT Immo sont plutôt des utilisateurs logisticiens tels que XTO, Kuehne + Nagel, FM Logistique ou autres, qui auront l'intérêt d'avoir plusieurs marques et qui vont opérer à partir de ce type de plateforme.

Il souligne l'intérêt de réaliser ce type d'entrepôt qui va être « dos à dos », avec une double exploitation pour avoir des cellules dédiées à leurs clients. Il explique par ailleurs que l'intérêt d'avoir un logisticien est qu'il a une récurrence au niveau de ses clients et c'est eux qui conseillent les clients dans l'utilisation de ce que l'on appelle le barycentre.

Il se tourne vers M. Philippe DESMAS, qui est spécialiste car il a opéré pour le compte d'entreprises logistiques. Il connaît bien ces problématiques en termes de transport, en termes de nécessité d'avoir des entrepôts. Il lui donne la parole pour mieux détailler ces éléments.

M. Philippe DESMAS explique que dans le cadre d'un client du type Amazon, il faut comprendre qu'il y a deux schémas logistiques. Vous avez le schéma « B to B » et le schéma « B to C ». Il prend l'exemple d'un prestataire William Saurin, qui va livrer dans différents points de vente que sont la grande distribution, les supermarchés etc... Il s'agit alors du schéma « B to B ».

Dans le cadre d'un client comme Amazon, il s'agit d'un client qui va livrer directement le particulier. Il cite entre autres la Poste, Colissimo, etc... qui fonctionnent sur le schéma « B to C ».

Il indique que la plateforme qui est dimensionnée aujourd'hui, servira à alimenter le Grand Ouest. Les discussions qui se sont déjà tenues avec le groupe Kuehne + Nagel, sont des discussions avancées. Ce groupe a déjà mené une étude sur leur implantation à Derval. Ils s'orientent clairement vers la grande distribution et ne seront pas dans un modèle « B to C », du client vers le consommateur.

Il attire l'attention des conseillers présents sur le fait que ce n'est pas « gênant » d'avoir ce genre de client car il y a des régions, pour lesquelles c'est « *bankable* » de les avoir. Ces implantations deviennent vertueuses tant pour l'emploi que pour la formation des jeunes. Il doit donc y avoir des échanges entre le groupe, la Communauté de Communes, la Région...

Il souligne que le choix du locataire dans un projet de cette ampleur, n'est pas imposé par BT Immo. L'idée n'est pas d'imposer un client avec des process qui ne seraient pas acceptables ou acceptés par la collectivité. Il en relève l'importance.

Il met en exergue qu'au niveau de la logistique, la réalisation d'un bâtiment de 70 000 m<sup>2</sup> permet d'offrir des retombées économiques. La réalisation d'un bâtiment plus petit, répondra à un besoin plus spécifique, avec d'autres contraintes et d'autres retombées.

Il rappelle que la société BT Immo draine beaucoup de clients et connaît beaucoup de responsables d'entreprises qu'ils aimeraient garder. Dans ce schéma, la démarche logistique proposée permettra à un territoire d'accueillir un client qui ne serait peut-être pas venu, si ce type de projet n'avait pas été réfléchi.

M. Julien CLAUDE-BOUILLY rappelle comme il l'a indiqué précédemment que BT Immo a mené une réflexion sur la logistique de demain. L'idée est d'avoir des hubs positionnés. La société est par ailleurs soucieuse de l'environnement. Elle a procédé à beaucoup de restructuration de foncier. Elle a pour objectif d'avoir un maillage du territoire en installant des entrepôts dans le Grand Ouest, dans le nord, dans le sud et dans le centre. Elle souhaite avoir la capacité d'offrir à ses clients, et aujourd'hui Amazon ne fait pas partie de ses clients, des points sur certaines zones.

S'agissant du groupe Goodman qui a été cité, il précise que ce sont plutôt des promoteurs. Il rappelle que l'activité de BT Immo est de conserver ce bien en exploitation et de pouvoir avec le maillage envisagé d'avoir la capacité d'offrir toutes ces solutions à leurs clients. En tant que clients actuels de la société, il nomme « C LOG » du groupe Beaumanoir qui est un des fleurons de l'industrie française du prêt à porter. Sur la partie « e.commerce sur E. VALLAY », il cite « Censity » qui possède les marques Levis, Jordan et Nike. La société travaille également avec « Deorro », logisticien, le groupe La Poste, Chronopost, et beaucoup d'entreprises nationales.

Concernant le barycentre évoqué précédemment par M. Philippe DESMAS, il donne des explications complémentaires. Il prend l'exemple du groupe Lidl, qui vient d'Allemagne. A la question sur leur choix du lieu de leur implantation, ils avaient répondu tout naturellement, dans l'Est de la France. Une étude avait été réalisée sur leur plan de transport pour savoir où se situait leur barycentre. Il explique que c'est à cet endroit que le groupe va pouvoir toucher le plus grand nombre de clients et qu'il est le plus intéressant d'être positionné.

Toutefois, l'étude a démontré que le barycentre était à l'ouest car la logique veut que leurs magasins sont plus concentrés à l'ouest. Il informe l'existence d'un entrepôt de Décathlon en Normandie qui arrive à livrer 72 magasins Détathlon en J + 1.

Il insiste sur le fait que le projet d'entrepôt à Derval est destiné au « B to B » pour l'agroalimentaire et à des chargeurs qui vont être de grands groupes industriels.

M. François-Xavier LE HECHO s'interroge sur la phase conception et demande si ce type de bâtiment nécessite des infrastructures spécifiques d'accès. S'agissant des possibles retombées économiques pour le territoire, il demande si des données chiffrées sont connues.

M. Julien CLAUDE-BOUILLY répond qu'au niveau des infrastructures, la construction de ce type de bâtiment ne nécessite pas d'infrastructures particulières. L'élément le plus important est d'avoir une connexion au réseau, l'eau et l'électricité. Il ajoute que de plus en plus d'entreprises ont besoin d'être reliées à internet. Il souligne que le territoire dispose de la fibre et qu'il est intéressant de ce fait de s'implanter à Derval. Cet accès à la fibre va faciliter les échanges et la gestion des stocks car aujourd'hui cette dernière est automatisée en raison des commandes réalisées par internet, avec des suivis et une traçabilité. Il fait remarquer qu'au niveau des infrastructures, la commune de Derval est très bien positionnée. Le site se situe dans une zone d'aménagement concertée avec un lotissement déjà réalisé. Il précise que BT Immo a déjà regardé ce point concernant tous les flux de transports et les flux de circulation des camions.

Il a été constaté qu'il était plus intéressant de passer par le sud du foncier. Des discussions seront bien entendu engagées avec les élus pour gêner au minimum la population et s'assurer d'avoir les meilleurs plans de transport possibles.

Concernant la question sur les retombées économiques, M. Julien CLAUDE-BOUILLY précise, comme il l'a déjà été dit, que ce projet générera de l'emploi, à savoir entre 300 et 500 emplois directs qui vont être pourvus sur ce type d'entrepôt. Il précise que le ratio est d'un employé pour 150 m<sup>2</sup>. Ce projet engendrera également une perception de taxes pour la collectivité (Côtisation Foncière des Entreprises, taxes foncières...). Les éléments chiffrés seront affinés dès lors qu'un locataire sera connu en phase conception-réalisation. Ces éléments ne pourront être fournis qu'au moment de cette phase.

M. Dominique DAVID informe qu'une visio conférence s'est tenue ce matin en présence de M. TAÏEB, Président de BT Immo. Un empêchement de dernière minute ne lui a malheureusement pas permis d'être présent ce soir. M. TAÏEB a rappelé lors de cet échange, la volonté du groupe de travailler dans la concertation et donc si nécessaire de se déplacer sur le territoire pour apporter les explications demandées. Il précise qu'il a d'ailleurs pris pour exemple un projet qui était presque abouti mais lors d'une réunion avec les élus locaux, ceux-ci ont mis en évidence une problématique. BT Immo a trouvé cette remarque pertinente et le projet a été modifié au dernier moment dans son approche en prenant compte des remarques formulées.

M. le Président remercie les intervenants et souhaite donner des précisions sur l'intérêt porté à la proposition de BT Immo. Il indique qu'il s'agit d'un groupe sérieux, expérimenté et qui a des références comme le démontrent les réalisations dans le nord de la France ou l'intervention du Président de la Région des Hauts de France Xavier BERTRAND, qui parle des réalisations du groupe en soulignant l'adhésion des élus. Par ailleurs, les bâtiments proposés sont des entrepôts de l'avenir avec un volet environnemental très poussé.

Il attire l'attention sur le fait que la collectivité n'a pas à s'immiscer dans le choix des locataires mais qu'elle est d'ores et déjà informée des premiers contacts que la société a eus avec notamment les références aux groupes internationaux extrêmement sérieux qui ont été cités précédemment.

Pour sa part, il se réjouit de les accueillir sur le site de Derval. Les retombées en matière d'emploi sont très intéressantes avec la création jusqu'à 500 emplois directs. Il insiste sur le fait que les salariés qui travailleront à la base logistique viendront avec leur famille et de ce fait consommeront localement. Les emplois directs créeront donc des emplois indirects. Il est conscient que les familles n'habiteront pas toutes Derval mais pourront se loger sur l'ensemble des 26 communes lesquelles enregistreront toutes des retombées.

Il indique que le budget sera présenté dans la présente séance. Un défi est lancé pour le maintenir stable sachant que les charges sont de plus en plus importantes et que les recettes sont restreintes avec notamment certaines suppressions qui sont inquiétantes. La collectivité a toujours donné priorité à l'économie car elle dynamise les recettes.

M. le Président remercie également M. TAÏEB à travers les intervenants.

M. Alain LE TOLGUENEC fait remarquer qu'il s'agit d'un projet séduisant par sa taille et sa qualité apparente. Il regrette qu'à l'issue de cette présentation, une décision soit directement prise sans en avoir échangé dans les communes. Il précise que la décision prise entraînera des conséquences. Il fait part de son hésitation sur l'orientation de son vote. Il aurait souhaité avoir connaissance de ces informations très intéressantes suffisamment tôt.

M. Dominique DAVID répond que sur ce type de projet, il est difficile de communiquer très tôt étant dans des pays hyper concurrents. Lorsque des opportunités d'une telle envergure se présentent, il considère qu'il faut bien entendu les examiner avec attention mais il convient qu'il faut les saisir. Il se dit très optimiste sur ce projet.

M. le Président rappelle qu'il y a suspension de séance et que la délibération n'a pas été lue et n'a pas encore fait l'objet de discussions.

Il comprend très bien la réflexion qui a été faite. Il fait observer toutefois qu'il y a une cohérence entre les délibérations adoptées jusqu'à présent et celle de la présente séance. Il prend l'exemple de la formation qui est l'un des critères qui a orienté le choix de BT Immo. La société a en effet conscience qu'elle va proposer des emplois mais qu'elle va également devoir former les salariés.

Il rappelle que lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires », il avait précisé qu'une ou deux délibérations importantes seraient présentées au Conseil Communautaire. Des discussions auraient pu se tenir à cette occasion mais les informations données ce soir par les intervenants n'auraient pas été connues.

M. Jean-Michel DUCLOS revient sur le sujet de la formation. Il indique que BT Immo est un investisseur et que ses clients font leurs propres choix. Selon lui, c'est un vœu pieux de trouver une formation locale pour les activités développées dans ces modules.

M. Julien CLAUDE-BOUILLY répond que concernant le projet de Cambrai, la société a installé l'AFTRAL qui est un des plus grands centres de formation français de logistique avec un rayonnement national. L'organisme a été directement implanté sur site pour les besoins en formations CACES et pour les besoins du canal Seine Nord.

Il informe qu'un bâtiment administratif est dédié à cet organisme au sein duquel les cours sont dispensés. Pour les formations plus longues, un entrepôt pratique est mis à disposition.

Dans l'optique d'une implantation sur la commune de Derval et si les choses se déroulent correctement, car il y a encore de la réserve foncière, il annonce qu'il n'est pas exclu que la société ait une démarche proactive concernant la formation et qu'un organisme de formation les accompagne dans le développement de ces activités.

M. Julien CLAUDE-BOUILLY note que si la société peut créer des emplois à proximité des lieux d'habitation de la population, celle-ci ne sera pas contrainte d'aller à Nantes ou à Rennes pour trouver de l'emploi. Il relève que cet élément est intéressant pour les communes.

Il précise que même si l'activité de la société est la réalisation d'équipements, des solutions peuvent être trouvées pour d'autres problématiques, tel qu'à Cambrai qui avait le besoin d'avoir un centre de formation. Il indique qu'ils en sont très contents et que d'autres centres de formation veulent venir sur site.

Il affirme que les métiers de la logistique ne sont plus ceux d'il y a 10 ans et qu'aujourd'hui, les jeunes passent des bacs + 5 en logistique en « supply chain ». La logistique est une activité qui est très importante et qui va devenir de plus en plus importante dans les années à venir sur le plan économique. Il constate qu'aujourd'hui, il est demandé des entrepôts qui soient régionaux, localisés dans des zones intéressantes pour exploiter et où la qualité de la main d'œuvre est essentielle et importante pour l'utilisateur. Il cite XTO entre autres qui est une société qui a besoin de collaborateurs de qualité et présents sur site.

Il regrette l'image donnée à la logistique car il n'y a pas qu'Amazon dans ce domaine. Si les consommateurs peuvent aller dans les magasins aujourd'hui, c'est grâce aux réseaux de distribution et à la logistique. Il approuve l'attitude des élus qui s'intéressent à ces projets logistiques en pensant au développement de leurs villes demain.

En tant qu'acteur de l'immobilier, BT Immo s'intéresse à la logistique car c'est un secteur qui n'a pas bénéficié des feux de la rampe comme les bureaux ou le logement à certaines époques. M. Julien CLAUDE-BOUILLY pense qu'un important travail est à mener dans ce secteur et c'est pour cette raison que la société est dans une recherche d'innovation en réalisant notamment des bâtiments de qualité. Il insiste par ailleurs sur le fait, que la société souhaite une activité pérenne avec des installations qui puissent créer de l'emploi.

Il ajoute que BT Immo est un groupe familial avec certaines valeurs que la direction défend.

M. le Président complète en soulignant que certaines communes voient leur population baisser, ou stagner et d'autres augmenter. La population Rennaise ou Nantaise, ne pouvant plus se loger, est venue par défaut s'installer sur l'intercommunalité.

Avec ce projet, il rappelle que ce sont près de 500 emplois qui vont être créés directement et que cela engendrera forcément une perspective d'installation dans les communes du territoire. Il ne s'agira donc pas d'une démographie par défaut, ce seront des personnes qui vont trouver du travail sur le territoire. Il souligne que dans le contexte actuel, c'est une nouvelle que peu d'élus et peu de territoires peuvent se targuer d'avoir de cette importance.

Mme Catherine CIRON complète sur la partie formation en rappelant qu'à la rentrée de septembre en partenariat avec le GRETA / CFA, des formations en lien avec l'industrie et la logistique vont être proposées. Elle indique que c'est un élément qui a pesé dans le dossier.

M. le Président précise que lorsque le Directeur du GRETA a proposé cette formation logistique, la collectivité ignorait complètement l'existence du projet présenté ce soir.

M. Philippe DESMAS ajoute que Derval a de réels atouts pour accueillir un projet comme celui de BT Immo par rapport à d'autres secteurs. Il souligne notamment la qualité des infrastructures, les services mis à disposition de la population, mais également une vraie qualité de main d'œuvre qui correspond aux recherches du secteur de la logistique.

Il avoue avoir trouvé à Derval, une équipe mobilisée, un accueil à la fois sympathique mais surtout professionnel qui fut à l'écoute d'un projet comme celui de BT Immo.

M. Julien CLAUDE-BOUILLY remercie la qualité des échanges avec les interlocuteurs, M. Romain PRIOU qui les a accompagnés sur le dossier ainsi que Mme Sylvie HOUSSIN, mais également le Maire de Derval, M. Dominique DAVID qui est une personne issue du monde civil et qui a un parcours très intéressant. Il précise qu'il a bien saisi ce projet parce qu'il a un parcours financier.

Il souligne qu'il est intéressant de pouvoir travailler dans ces conditions de partenariat car en tant que groupe familial, ils apprécient de travailler en échanges nourris avec les élus.

M. le Président remercie les intervenants de leur déplacement et annonce la reprise de la séance.

## **REPRISE DE LA SEANCE**

- **Délibération n° 012 : Cession de parcelles à la société BT IMMO - Parc d'activités des Estuaires à Derval**

M. Bernard GAUDIN remercie les représentants de BT IMMO de leur présentation qui resitue notamment les différents objectifs de l'entreprise. Malgré tout l'intérêt de cette intervention, il s'étonne de découvrir l'ensemble du projet en séance de Conseil Communautaire en notant toutefois qu'en commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres consulaires », il avait été mentionné qu'un ou deux projets seraient peut-être présentés en Conseil Communautaire.

Il aurait apprécié que ce projet soit présenté en amont et non dans ce format d'assemblée. Il relève que ce sont 14 hectares qui vont être cédés pour une activité qui va engendrer des rotations de camions importantes du fait de la superficie engagée. Selon lui, ces rotations mériteraient une analyse approfondie des effets que ce soit en termes de circulation, de nuisance éventuelle, de voirie nécessaire, d'assainissement etc...

S'agissant de l'emploi, il demande à avoir des précisions sur le type d'emplois recherchés, comment les qualifications seront préparées et l'incidence sur les bassins d'emplois situés à proximité. Il a constaté que ce type d'emplois existait non loin de Derval, mais aussi à Derval. Il s'interroge par ailleurs sur l'accueil de ces nouveaux emplois.

Il pense qu'il serait nécessaire de se donner du temps pour aborder ce sujet en commission en réunissant les commissions concernées, telles la commission Economie, mais également la commission Mobilité, la commission Environnement, la commission Equilibre et Développement du territoire car il y a une consommation de terres importante. Ces réunions permettraient d'analyser tous les effets liés à ce projet, en espérant comme beaucoup, qu'ils soient positifs pour le territoire.

M. Dominique DAVID apporte une précision concernant la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires », en indiquant qu'elle s'est réunie le 30 mars dernier et qu'il était difficile de réunir à nouveau la commission ad'hoc en une semaine.

Il insiste sur le fait que sur un projet comme celui de BT Immo, le temps de la réflexion aurait pu être pris mais il faut saisir à temps les propositions des investisseurs. Le projet étant présenté, il propose de délibérer sur cette proposition de cession.

M. le Président ajoute que ce ne sont pas 14 hectares qui sont pris mais ce sont 14 hectares qui ont été fléchés pour une zone d'activités qui était prévue depuis de nombreuses années dans le respect des règles d'urbanisme.

Concernant le transport, il rappelle un échange entre le Préfet de Région et le Maire de Derval en fonction de 1989 à 2001 lors duquel la mise en place d'un échangeur avait été obtenue. Il précise que celui-ci se situe à 200 mètres de ladite zone. Les automobilistes pourraient passer à Derval sans s'arrêter si cet échangeur n'existait pas. Dès lors que cet échangeur fut réalisé, la zone a pu débiter en ayant un accès facilité.

Il considère qu'il ne faut donc pas inventer que ces terres soient prises du jour au lendemain car elles étaient déjà destinées et préparées et aujourd'hui elles ont un acquéreur.

Il se dit étonné par les remarques formulées puisque ce projet va créer un certain nombre d'emplois et c'est une excellente nouvelle, pour Derval mais également pour le territoire.

M. Daniel RABU a relevé dans la présentation de BT Immo que le dispositif Zone de Revitalisation Rurale a été évoqué. Il demande si une entreprise de cette ampleur peut bénéficier d'aides à ce titre, et à quelle hauteur. Il s'interroge également sur le montant de l'exonération.

M. le Président répond que ce dispositif pourra être révoqué au prochain conseil communautaire étant donné que d'autres dossiers économiques importants seront présentés. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une privation de recettes pour la collectivité mais d'une réduction d'impôts ou d'un décalage d'imposition pour les entreprises qui s'installent sur les zones en ZRR.

M. Bruno DEBRAY se réjouit de voir ce projet aboutir même s'il peut y avoir quelques inconvénients. Il fait remarquer que les 14 hectares auraient pu être occupés par plusieurs entreprises et engendrer le même nombre d'emplois. L'ancien Maire de Derval a travaillé en croyant dans la dynamique des entreprises et de son point de vue, il avait tout à fait raison. Il fait observer que les deux territoires sont désormais réunis et sont ainsi plus forts ensemble pour continuer à travailler dans cette dynamique. Il met en exergue le fait que Derval se situe au bord de la voie express et c'est un atout.

Il précise que si une nouvelle population arrive sur le territoire grâce à la création de ces emplois et que les terrains constructibles se vendent dans les communes, celles-ci s'en féliciteront. Il ne comprend donc pas que ce projet soit freiné.

De son point de vue, chacun devrait se réjouir de constater que des sociétés s'intéressent au territoire.

M. Bernard GAUDIN répond que son intervention ne consistait pas à freiner ce projet. Il précise qu'en tant que conseiller communautaire, chacun a besoin de participer à l'analyse d'un dossier. Il demande à avoir du temps pour s'appropriier l'ensemble des éléments.

Mme Béatrice PIERRISNARD a conscience que ce dossier est très important et qu'il va engendrer la création de beaucoup d'emplois mais certains emplois risquent peut-être d'être détruits par cette grande société. Elle considère qu'il s'agit d'un sujet complexe qui demande à être discuté au sein de chaque conseil municipal et d'en reparler ensuite.

M. Dominique DAVID rebondit sur les « emplois détruits » en soulignant que cet investisseur va créer de l'emploi et que cela générera ensuite des emplois induits. Il pense notamment aux commerçants et aux restaurateurs en précisant que ces derniers ont vécu une période très difficile dernièrement en raison de la crise sanitaire. De son point de vue, la réalisation d'un tel projet avec les retombées subséquentes permet d'envoyer un signal rassurant à ces professions.

**Adoption à la majorité.**

**12 abstentions (Mme Marie-Anne LAILLET, M. Alain RABU, M. Bernard GAUDIN, Mme Isabelle MICHAUX, M. Alain LE TOLGUENEC, Mme Béatrice PIERRISNARD, M. Sylvain HAMON, M. Jean-Michel DUCLOS, M. Daniel RABU, Mme Brigitte MAISON, M. Yvan MENAGER, Mme Marie-Paule SECHET)**

- **Délibération n° 013 : Cession d'une parcelle à la société HERVE TP – Parc d'activités des Estuaires à Derval**

M. François-Xavier LE HECHO constate que ledit terrain se situe sur la même zone d'activités que pour le projet précédent. Il demande des précisions sur la différence d'estimation communiquée par le service des domaines.

M. Dominique DAVID répond que le service des domaines est saisi pour estimer la valeur des biens. Il fixe donc la valeur en fonction de son analyse du bien et notamment les surfaces communiquées.

M. Georges Henri NOMARI intervient en précisant que dans le domaine de l'immobilier, concernant les achats de surfaces en grande quantité, il est constaté une diminution de prix.

M. Jean-Michel DUCLOS fait remarquer que sur ce dossier, il s'agit d'une entreprise connue localement alors que sur la délibération précédente il s'agissait d'un grand groupe qui a obtenu un léger rabais de prix. Il s'étonne qu'il n'y ait pas d'alignement pour une entreprise locale reconnue.

M. Dominique DAVID répond que des discussions se sont tenues avec l'entreprise HERVE TP qui a accepté cette cession.

M. Bernard GAUDIN indique que cette délibération lui semble claire. Il rappelle qu'elle a été présentée en commission. Elle concerne une entreprise connue avec une orientation vers une économie circulaire. Il fait le parallèle avec la délibération précédente, qui contrairement à celle-ci, a été découverte il y a 5 jours et pour laquelle, il n'y a pas eu de discussion. Le vote précédent s'explique par ce constat.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 014 : Cession d'une parcelle à la société LOGIPRO BATIMENT – Parc d'activités du Bignon à Erbray**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 015 : Cession d'une parcelle à la société RLM – zone du Val Fleury à Châteaubriant**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 016 : Cession d'une parcelle à la société BABO – Parc d'activités du Bignon à Erbray**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 017 : Cession d'une partie des locaux d'ACIER PLUS à la SAS Presqu'île Investissement**

M. Bernard GAUDIN fait remarquer que l'acquéreur va procéder à l'achat des parcelles à 160 € le m<sup>2</sup>. Il s'interroge sur le prix des cellules ou ateliers qui seront mis ensuite à la vente.

M. Dominique DAVID indique qu'à cet instant, il n'a pas connaissance des éléments demandés et propose d'attendre une prochaine commission pour revenir sur ce sujet.

Il informe qu'il a rencontré ledit investisseur basé sur la presqu'île Guérandaise. Ce dernier a de solides références en la matière.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 018 : Territoires d'Industrie - Adoption du contrat cadre**

M. le Président informe de rencontres mensuelles avec la COMPA d'Ancenis sur le programme Territoires d'industrie. Des liens très forts se sont tissés avec une volonté commune des deux collectivités de travailler sur des problématiques telles que la formation, le logement, la mobilité et le digital.

Il précise qu'en ayant décidé de travailler dans ce contrat cadre avec des industriels très impliqués, il constate un degré de coopération non connu jusqu'à présent avec le territoire d'Ancenis. Il souligne que cette coopération est appréciée et très efficace.

Il cite deux exemples, le premier en matière de formation pour les BTS notamment en rappelant que la communauté de communes avait obtenu de la Région un BAC STI2D au Lycée Môquet-Lenoir. Les élus ont souhaité une continuité avec des formations BTS. C'est ainsi que la Présidente de la commission ad'hoc au Conseil régional, Mme Isabelle LEROY, s'est déplacée il y a un mois à Châteaubriant. Elle a rencontré des décideurs et des chefs d'entreprise. Depuis ce déplacement, s'est tenue une réunion technique il y a une dizaine de jours au Lycée professionnel.

Il convient que les problématiques sur les territoires d'Ancenis et Châteaubriant-Derval sont identiques. La coopération mise en place permet, vis-à-vis des interlocuteurs, d'avoir plus de force et plus de conviction pour réclamer et obtenir.

Il souligne, sur ce sujet, l'écoute très attentive de l'Etat par la présence de M. le Sous-Préfet à chaque réunion du comité de pilotage. La Région est également représentée par un référent très impliqué sur le territoire.

M. le Président fait remarquer que les deux territoires se distinguent par un taux d'activité dans l'industrie important, avec un taux de 20 % soit le double du niveau national. Les deux territoires possèdent de belles entreprises avec de beaux projets d'investissements. Il insiste sur l'importance de cette délibération.

M. Bernard GAUDIN se réjouit de la collaboration des deux territoires sur des problématiques communes telles que le recrutement, la formation mais sans doute pas sur la mobilité et l'accessibilité. Il demande si le niveau de collaboration permet aujourd'hui d'envisager de travailler sur des projets communs aux deux territoires.

Il a constaté dans le document joint la précision CCCD ou COMPA et parfois CCCD et COMPA. Il demande dans le cas où il est noté CCCD et COMPA sur la même action, s'il y a un travail commun pour un projet commun.

M. le Président répond par l'affirmative en prenant l'exemple de la formation. Les demandes de formation à Châteaubriant ne sont pas destinées uniquement pour former des personnes qui travailleront sur le territoire communautaire. Les salariés pourront aussi travailler à Ancenis et inversement pour les formations mises en place à Ancenis. Il précise que des liens existent entre les deux territoires car ils ont des intérêts communs avec des interactions très fortes.

Il cite l'entreprise AUBRET à Saint-Mars la Jaille qui compte parmi leurs salariés, des habitants du territoire communautaire. A l'inverse, à l'entreprise FMGC ou chez KHUN, on trouve des habitants de la COMPA.

Il rappelle qu'il avait souhaité que la communauté de communes candidate à la labellisation « Action Cœur de Ville » et elle a obtenu ce label il y a 3 ans. Il souligne l'intérêt de ce label dans le programme Territoire d'industrie.

Il cite comme autre exemple, la mobilité en faisant remarquer qu'Ancenis se situe sur l'axe Nantes / Angers avec une offre ferroviaire plus importante que celle du territoire. Néanmoins, il a relevé que cette problématique de la mobilité de proximité est une réalité sur le territoire de la COMPA. Il précise que la Maison de la mobilité à Châteaubriant qui propose le transport à la demande, les stations de vélos à assistance électrique et l'auto-partage sont des problématiques communes même si l'un des deux territoires peut avoir pris une avance dans un domaine et l'autre dans un autre. Il souligne qu'il n'y a pas de compétition et que l'esprit est à la coopération et à la complémentarité.

Il ajoute que lorsque l'Etat ou le Conseil Régional sont en face de deux territoires importants et qui demandent la même chose, cela donne plus de poids à la demande.

M. François-Xavier LE HECHO fait observer que ce sujet a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires » du 18 mars dernier. Il rappelle que le 3 avril dernier, s'est tenue une commission « Equilibre et aménagement du territoire » lors de laquelle a été évoqué le SRADDET et les objectifs à définir, concernant la liaison directe Rennes / Nantes par Châteaubriant. Il relève qu'au sein du programme Territoire d'Industries, elle est clairement indiquée. Il demande si une homogénéisation des différents documents pour avoir des objectifs communs au niveau de la communauté de communes a été réalisée.

M. le Président indique que si l'on évoque Rennes / Nantes par Châteaubriant, cela est très ambitieux, mais cela oblige aussi à améliorer le quotidien. Il rappelle la venue de M. Roch BRANCOUR, Vice-Président du Conseil Régional, Président de la Commission transports, mobilité, infrastructures, dernièrement à Châteaubriant.

Lors de cette rencontre a été évoqué le tram-train Nantes-Châteaubriant, sujet pour lequel deux problématiques ont été exposées. Tout d'abord, la problématique du givre l'hiver. Il souligne que des salariés du territoire intercommunal ne prennent plus le tram train l'hiver car il n'est pas fiable. M. Roch BRANCOUR a annoncé qu'1 million d'euros vont être investis par la Région pour solutionner ce problème de givre. Ce problème sera donc réglé pour l'hiver prochain.

La deuxième problématique abordée concerne le temps de parcours. M. le Président précise que les industriels ont souhaité que symboliquement, le territoire soit à moins d'une heure de trajet de Nantes. Il s'avère que les avis divergent avec la SNCF. M. Roch BRANCOUR a donc annoncé que le Conseil Régional allait lancer une étude technique, indépendante de la SNCF pour connaître précisément les conditions dans lesquelles le temps de trajet pourrait être ramené à moins d'une heure.

Il indique que concernant la rénovation de la ligne Rennes / Châteaubriant, avant 2017, le Conseil Régional de Bretagne et l'Etat n'avaient ciblé que la portion Rennes / Retiers. Il rappelle que la Région des Pays de la Loire a insisté pour que la rénovation soit réalisée sur l'intégralité de la ligne, Rennes / Retiers / Châteaubriant. La ligne a ainsi été sauvée. Le Conseil Régional des Pays de la Loire a également financé à hauteur de 40 millions d'euros cette rénovation et est ainsi le premier cofinanceur de la rénovation de la ligne Retiers / Châteaubriant. L'Etat est le deuxième cofinanceur.

M. le Président rappelle la présence à cette réunion du Directeur Régional de SNCF Réseau Bretagne / Pays de la Loire. Il fait observer que c'est une des rares administrations où un responsable dirige les deux régions.

Il informe que lors de cette réunion, il a été rappelé que la ligne allait rouvrir avec une vitesse de 70 km/h, et qu'il fallait passer à 110 km/heure dans les meilleurs délais. Il insiste sur la nécessité d'avoir une offre de services qui ne soit pas dégradée, mais soit au minimum de celle connue et qui se développe très vite.

Il souligne que le plan de route est décidé et adopté par le Conseil Régional de Bretagne. M. Roch BRANCOUR a donc annoncé sa volonté affichée de faire pression sur la Région Bretagne en arguant le fait qu'il n'était pas envisageable d'avoir investi 40 millions d'euros sur la ligne avec un service moindre qu'avant.

Il informe que des études seront réalisées dans les prochaines années dans le cadre d'un projet de ligne directe mais ce qui lui importe aujourd'hui c'est cette ligne qui va rouvrir et qui permettra aux usagers de se déplacer sur le territoire Rennais plus rapidement. Il rappelle à cet effet que Rennes est à 1 h 25 de Paris alors qu'il faut compter 30 mn de plus de Nantes vers Paris.

M. François-Xavier LE HECHO le remercie de ces précisions. Il précise que sa remarque s'appuyait plus sur l'harmonisation des deux documents. Il a fait le constat que les objectifs d'une délibération de territoire de progrès et les objectifs concernant le SRADDET ne sont pas similaires. Selon lui, d'un point de vue technique, il est nécessaire d'avoir les mêmes objectifs, même si les documents sont différents.

M. le Président confirme que le SRADDET sera abordé dans la présente séance. Il explique qu'il s'agit d'un schéma régional avec d'importantes orientations tandis que le programme Territoire d'industrie couvre le périmètre de l'intercommunalité et celui de la COMPA. Il précise que les acteurs de ce programme travaillent plus sur le quotidien et les actions à court terme.

Dans le prolongement des propos de M. le Président, M. Dominique DAVID précise qu'il travaille d'une manière très rapprochée avec son homologue de la COMPA, et notamment sur la partie formation, qui est un sujet qui leur tient à cœur. Il informe d'un déplacement sur le territoire de Redon Agglomération qui leur a permis de découvrir le Campus Esprit mis en place depuis plus de 6 ans et qui compte aujourd'hui plus de 200 étudiants. Il précise que suite à cette rencontre, les représentants de Campus Esprit viendront présenter leur dispositif à la COMPA et à la Communauté de Communes.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 019 : Expropriation en vue de l'acquisition d'une réserve foncière pour le développement de la société KUHN HUARD sur la Zone HORIZON à Châteaubriant : ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**

**Adoption à l'unanimité.**

#### *Finances*

En préambule, M. Dominique rappelle que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

- **Délibération n° 020 : Comptes de Gestion 2020 : Budget principal**

M. Dominique DAVID indique que le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval fait apparaître un déficit cumulé de 569 774,96 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 7 746 347,05 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 021 : Comptes de Gestion 2020 : Budget annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID indique que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe Immobilier d'entreprises fait apparaître un déficit cumulé de 901 233,08 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 19 966,94 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 022 : Comptes de Gestion 2020 : Budget annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID indique que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe zones d'activités fait apparaître un déficit cumulé de 3 014 311,78 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 023 : Comptes de Gestion 2020 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER indique que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe office du tourisme fait apparaître un excédent cumulé de 33 648,18 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 26 483,59 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 024 : Comptes de Gestion 2020 : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

M. Michel POUPART indique que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe SPANC fait apparaître un excédent cumulé de 33 050,04 € en section d'exploitation.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 025 : Comptes de Gestion 2020 : Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères SICTOM TEOM**

M. Rudy BOISSEAU indique que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe SICTOM fait apparaître un excédent cumulé de 464 142,19 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 1 029 497,34 € en section de fonctionnement.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 026 : Comptes de Gestion 2020 : Budget annexe Ordures Ménagères REOM**

M. Rudy BOISSEAU indique que le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe REOM fait apparaître un excédent cumulé de 50 035,01 € en section d'investissement et un excédent cumulé de 570 254,76 € en section d'exploitation.

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 027 : Bilan des acquisitions et des cessions Année 2020**

**Adoption à l'unanimité.**

M. Dominique DAVID rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Une analyse détaillée des comptes a été adressée en préparation de la présente séance. Seuls certains éléments seront repris ci-après.

Il rappelle que le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Il propose donc de présenter les sept budgets dans un premier temps et de ne procéder au vote qu'une fois ces présentations effectuées.

- **Délibération n° 028 : Comptes Administratifs 2020 : Budget principal**

M. Dominique DAVID demande au président de sortir de la salle avant de procéder au vote.

Il précise que le Compte Administratif 2020 fait apparaître, en dépenses de fonctionnement un taux de réalisation des prévisions de 92 %. Les écarts entre le prévisionnel et le réalisé s'observent principalement sur les chapitres charges à caractère général et personnel qui ont été impactés par la crise sanitaire.

En recettes de fonctionnement, il note un taux de réalisation de 98 % malgré une importante baisse des produits des services en raison de la crise sanitaire.

En investissement, également en raison de ces circonstances, il précise que de nombreux projets ayant été différés ou partiellement engagés, le taux de réalisation des dépenses est à peine supérieur à 50% et 68% pour les recettes.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 1 477 671,97 € pour l'exercice soit 7 746 347,05 € en intégrant les résultats des exercices précédents.

Le déficit d'investissement s'élève à 756 919,75 € pour l'exercice soit 569 774,96 € en intégrant les déficits des exercices précédents.

Compte tenu du solde des restes à réaliser, le besoin de financement de l'exercice s'élève à 1 897 743,81 €.

Les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2020 qui a été faite et valident la reprise de 569 774,96 € en déficit d'investissement reporté, l'affectation de 1 897 743,81 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisées » et l'inscription de 5 848 603,24 € en excédents de fonctionnement reportés.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 029 : Comptes Administratifs 2020 : Budget annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID précise que le Compte Administratif 2020 fait apparaître, en dépenses de fonctionnement un taux de réalisation des prévisions de 66 %.

En recettes de fonctionnement, il indique que des réalisations très supérieures aux prévisions s'expliquent par les ventes réalisées durant l'exercice.

En investissement, les écritures réelles, comme les restes à réaliser correspondent pour l'essentiel, en dépenses et en recettes au solde de l'opération de construction du Quai des Entrepreneurs et au lancement du projet de réhabilitation d'Acier Plus.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 19 966,94 € pour l'exercice y compris les résultats des exercices précédents.

Le résultat d'investissement s'élève à 785 163,87 € pour l'exercice soit un déficit de 901 233,08 € en intégrant les déficits des exercices précédents.

Compte tenu du solde des restes à réaliser, le besoin de financement de l'exercice s'élève à 409 543,08 €.

Les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2020 qui a été faite et valident la reprise de 901 233,08 € en déficit d'investissement reporté et l'affectation de 19 966,94 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 030 : Comptes Administratifs 2020 : Budget annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID indique que ce budget retrace les dépenses et recettes de l'exercice en section de fonctionnement au niveau des écritures réelles. Ces montants sont ensuite transférés en section d'investissement pour constater l'évolution de la valeur du stock de terrains au cours de l'exercice.

Sur 2021, le résultat d'investissement est de 272 375,14 € ce qui correspond à une diminution de la valeur du stock de terrains consécutive à des ventes supérieures aux travaux d'aménagement réalisés sur les terrains.

A fin 2021, le déficit cumulé de ce budget s'élève à 3 014 311,78 €.

Les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2020 qui a été faite et valident la reprise de 3 014 311,78 € en déficit d'investissement reporté.

**Adopté à l'unanimité.**

- **Délibération n° 031 : Comptes Administratifs 2020 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER précise que ce budget s'équilibre grâce à une subvention du budget principal de 200 000 €.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 2 011,78 € pour l'exercice soit 26 483,59 € en intégrant les résultats des exercices précédents.

Le déficit d'investissement s'élève à 870,03 € pour l'exercice soit un excédent de 33 648,18 € en intégrant les excédents des exercices précédents.

Les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2020 qui a été faite et valident la reprise de 33 648,18 € en excédent d'investissement reporté et l'inscription de 26 483,59 € en excédents de fonctionnement reportés.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 032 : Comptes Administratifs 2020 : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

M. Michel POUPART indique que sur ce budget, l'essentiel des flux est constitué en dépenses et en recettes par des aides à la réhabilitation des assainissements autonomes de particuliers versées par l'Agence de l'Eau et qui transitent par ce budget.

Le déficit de ce budget en 2020 s'explique par le rattrapage de contrôles pour lesquels la redevance a été encaissée sur les exercices antérieurs.

Le déficit de fonctionnement s'élève à 85 294,75 € pour l'exercice soit un excédent de 33 050,04 € en intégrant les résultats des exercices précédents.

Il souligne qu'il n'y a pas de section d'investissement.

Les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2020 qui a été faite et valident l'inscription de 33 050,04 € en excédents de fonctionnement reportés.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 033 : Comptes Administratifs 2020 : Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères SICTOM TEOM**

M. Rudy BOISSEAU indique que sur ce budget, en fonctionnement, les dépenses réelles se situent à 98 % du prévisionnel et les recettes réelles à 97 %.

Les prestations de tri et de traitement augmentent de façon importante alors que les soutiens et les prix de revente des marchandises tendent à la baisse.

En investissement, les principaux postes de dépenses correspondent au programme de renouvellement des bennes de collecte.

Le déficit de fonctionnement s'élève à 129 596,56 € pour l'exercice soit un excédent de 1 029 497,34 € en intégrant les résultats des exercices précédents.

Le résultat d'investissement s'élève à 228 294,86 € pour l'exercice soit un excédent de 464 142,19 € en intégrant les excédents des exercices précédents.

Les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2020 qui a été faite et valident la reprise de 464 142,19 € en excédent d'investissement reporté et l'inscription de 1 029 497,37 € en excédents de fonctionnement reportés.

#### **Adoption à l'unanimité.**

#### **- Délibération n° 034 : Comptes Administratifs 2020 : Budget annexe Ordures Ménagères REOM**

M. Rudy BOISSEAU indique que sur ce budget, en fonctionnement, les dépenses et recettes sont conformes aux prévisions.

Il souligne que de même pour le budget SICTOM, les prestations de tri et traitement augmentent de façon importante alors que les soutiens et les prix de revente des marchandises tendent à la baisse.

En investissement, les principaux postes de dépenses correspondent au programme de remplacement des colonnes d'apport volontaire et à l'acquisition d'un véhicule.

Le déficit de fonctionnement s'élève à 27 570,16 € pour l'exercice soit un excédent de 570 254,76 € en intégrant les résultats des exercices précédents.

Le déficit d'investissement s'élève à 5 769,86 € pour l'exercice soit un excédent de 50 035,01 € en intégrant les excédents des exercices précédents.

Les membres du conseil communautaire donnent acte à M. le Président de la présentation du Compte Administratif 2020 qui a été faite et valident la reprise de 50 035,01 € en excédent d'investissement reporté et l'inscription de 570 254,76 € en excédents de fonctionnement reportés.

#### **Adoption à l'unanimité.**

M. le Président rejoint la salle du conseil communautaire.

M. Dominique DAVID l'informe que les comptes administratifs du budget principal et des budgets de l'intercommunalité ont été votés à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et ajoute que la gestion de l'année 2020 fût compliquée. Les perspectives économiques et les partenariats avec l'Etat, la Région et le Département laissent espérer que les années seront peut-être moins difficiles et que les défis pourront être relevés ensemble.

Il souligne le fait que pour des élus de proximité, la situation actuelle nécessite une gestion très rigoureuse. Il remercie l'ensemble des services intercommunaux d'y contribuer.

M. Dominique DAVID informe que les délibérations relatives au budget primitif 2021 vont être examinées. Auparavant, il propose la projection d'un film qui présente les propositions pour l'année 2021, suivra un temps d'échange avant de passer au vote.

Il rappelle qu'une note de synthèse a été transmise à tous les conseillers communautaires.

- **Délibération n° 035 : Budget Primitif 2021 : Budget principal**

M. Dominique DAVID précise qu'un parapheur comprenant les comptes administratifs des 7 budgets va circuler dans la salle. Il demande à ce que chacun signe les 7 pages en soulignant pour celles et ceux qui ont reçu une procuration, qu'ils ne signeront pas à la place du conseiller communautaire qui leur a donné procuration.

A l'issue de la présentation du budget primitif pour l'année 2021, il propose un temps d'échanges avant de passer au vote des délibérations.

Il indique que le budget prévisionnel 2021 du budget principal se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 27 812 674,67 €
- Section d'investissement : 12 464 902,47 €

M. Dominique DAVID rappelle que l'ensemble des délibérations ont été présentées, à la fois au bureau communautaire, à la conférence des Maires et dans le cadre de la commission Finances, Economie, Emploi, Formation et Chambres consulaires réunie le 30 mars dernier.

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. Bernard GAUDIN, M. Jean-Noël BEAUDOIN)**

- **Délibération n° 036 : Budget Primitif 2021 : Budget annexe Immobilier d'entreprises**

M. Dominique DAVID indique que le budget prévisionnel 2021 du budget annexe immobilier d'entreprise se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 175 222,50 €
- Section d'investissement : 4 200 343,08 €

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. Bernard GAUDIN)**

- **Délibération n° 037 : Budget primitif 2021 : Budget annexe Zones d'activités économiques**

M. Dominique DAVID indique que le budget prévisionnel 2021 du budget annexe zones d'activités économiques d'entreprise se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 9 796 901,78 €
- Section d'investissement : 6 402 106,78 €

**Adoption à la majorité.**  
**1 abstention (M. Bernard GAUDIN).**

- **Délibération n° 038 : Budget primitif 2021 : Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER indique que le budget prévisionnel 2021 du budget annexe office du tourisme se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 246 483,59 €
- Section d'investissement : 48 568,18 €

**Adoption à la majorité.**  
**1 abstention (M. Bernard GAUDIN).**

- **Délibération n° 039 : Budget primitif 2021 : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

M. Michel POUPART indique que le budget prévisionnel 2021 du budget annexe SPANC se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation 338 425.04 €
- Pas de section d'investissement

**Adoption à la majorité.**  
**1 abstention (M. Bernard GAUDIN).**

- **Délibération n° 040 : Budget primitif 2021 : Budget annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères SICTOM TEOM**

M. Rudy BOISSEAU indique que le budget prévisionnel 2021 du budget annexe SITOM se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 4 738 889,00 €
- Section d'investissement : 1 173 429,32 €

**Adoption à la majorité.**  
**1 abstention (M. Bernard GAUDIN).**

- **Délibération n° 041 : Budget primitif 2021 : Budget annexe Ordures Ménagères REOM**

M. Rudy BOISSEAU : Le budget prévisionnel 2021 du budget REOM se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 675 854,76 €
- Section d'investissement : 486 991,29 €

**Adoption à la majorité.  
1 abstention (M. Bernard GAUDIN).**

**- Délibération n° 042 : Attribution de Compensation Communautaire - Année 2021**

M. Bernard GAUDIN précise ne pas remettre en cause l'aspect comptable de cette attribution de compensation et la manière dont elle a été calculée au moment des transferts de compétences. Toutefois, il constate que le résultat est assez déséquilibré pour 5 communes.

Il relève que les compétences qui ont été transférées sont exercées aujourd'hui d'une façon totalement différente, avec des engagements différents et très importants.

Il prend l'exemple de la GEMAPI, évoquée précédemment dans les budgets, et souligne qu'en comparant les dépenses exercées par les collectivités sur la gestion des bassins versants par rapport aux engagements que prend la collectivité à juste titre sur cette compétence GEMAPI, la différence est importante car il n'y a pas le même niveau de dépenses.

De son point de vue, il conviendra à un moment donné de faire le poids entre les montants des compétences au moment où elles ont été transférées et qui apparaissent dans le tableau présenté, et le montant des compétences telles qu'elles sont exercées. Cette analyse vaut aussi pour les recettes. Il lui semble important de tendre vers un meilleur équilibre entre les différentes collectivités.

Il ne pense pas qu'il ait été évoqué dans les précédentes séances, le projet d'un pacte financier mais celui-ci pourrait intégrer une réflexion sur une meilleure répartition de l'attribution de compensation communautaire.

Il informe que pour ces raisons il s'abstiendra. Il s'agit d'un appel à réfléchir différemment.

M. Rudy BOISSEAU propose que la commission d'évaluation des charges puisse se réunir afin que chacun puisse appréhender le mécanisme du transfert de compétences et d'évaluation des charges.

**Adoption à la majorité.  
3 abstentions (M. Bernard GAUDIN, M. Daniel RABU, M. Alain LE TOLGUENEC).**

**- Délibération n° 043 : Fiscalité intercommunale : vote des taux CFE, TF et TFNB**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 044 : Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2021**

M. Bernard GAUDIN évoque la scission entre la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques en indiquant que cette distinction est plutôt favorable compte tenu de la priorité donnée à la prévention des inondations. Il a été constaté lors de la dernière commission environnement, que des explications étaient nécessaires pour préciser cette priorité.

Il pense qu'à l'avenir, lorsque les travaux d'aménagement sur la prévention des inondations seront réalisés, il faudra donner cette fois, la priorité à la gestion des milieux aquatiques.

M. Michel POUPART confirme la priorité donnée à la prévention des inondations qui a été budgétisée sur les années à venir. Il espère que ces engagements budgétaires permettront de répondre notamment à l'évènement de 2018. Il concède le fait qu'à l'avenir la priorité soit donnée à la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques).

Il indique qu'un groupe de travail sur la taxe GEMAPI s'est réuni pour réfléchir sur les moyens de faire évoluer la taxe suite à la disparition de la taxe d'habitation. De nouveaux financements pourraient être regardés entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau. Il précise que pour 2021, la collectivité a appliqué les éléments réglementaires pour fixer le produit de la taxe.

Il souligne que le chiffre de 14.86 € représente une moyenne et qu'il ne faut pas le prendre en compte par habitant. Il précise que le plafond était de 40 €.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 045 : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Année 2021**

**Adoption à la majorité.  
1 abstention (M. Daniel RABU).**

- **Délibération n° 046 : Redevance spéciale : fixation du tarif pour l'année 2021**

M ; Rudy BOISSEAU indique que le coût du service pour l'année 2021 s'élève à 202,15 €, pour 2020, il était à 179,22 € soit un coût par litre en 2021 à 0.025 € contre 0.022 € en 2020.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 047 : Tarifs des séjours été 2021**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 048 : Demande de subvention au titre du Contrat Territoire Région 2017-2020 pour la rénovation de l'Espace Dauphins**

M. Patrick GALIVEL explique que cette délibération a pour objet de solliciter une subvention suite à un reliquat de crédits au titre du Contrat Territoire Région, pour le financement de l'étude relative à la rénovation de l'espace Dauphins.

**Adoption à l'unanimité.**

## **Sports – Loisirs**

- **Délibération n° 049 : Prolongation de la Convention DSP Prestalis pour l'espace aquatique de Derval : Avenant n°2**

M. Patrick GALIVEL précise que cette délibération a pour objet de prolonger de deux mois, le contrat de Délégation de Service Public actuellement assuré par la société PRESTALIS pour la gestion de l'espace aquatique de Derval.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 050 : Marché public de prestation de service relatif à la maintenance des espaces aquatiques Aquachoisel et Espace Dauphins**

M. Patrick GALIVEL indique que la présente délibération a pour objet de lancer un marché pour la maintenance des équipements climatiques, de traitement d'air, d'eau, des espaces aquatiques Aquachoisel et Espace dauphins.

M. Bernard GAUDIN dit ne pas avoir eu de temps pour rechercher le coût de maintenance actuel sur ces équipements. Il lui semble qu'il s'élevait à environ 200 000 €. Il constate à la présente délibération un coût prévisionnel de 515 000 €. Il demande des explications.

Mme Valérie GAUDIN intervient en précisant qu'actuellement le marché intègre les fluides (eau et électricité), ce qui n'était pas le cas dans le précédent marché et ce qui explique cette différence d'écart.

**Adoption à l'unanimité.**

## **Equilibre et Développement du territoire - Habitat - Urbanisme**

- **Délibération n° 051 : Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de la Ville aux Roses à Châteaubriant 2020-2025**

Mme Catherine CIRON explique que la convention précise les engagements de chacun et intègre le plan de financement. Elle souligne que la communauté de communes avait déjà voté la ligne financière correspondante.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 052 : Composition de la Conférence Intercommunale du Logement**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 053 : Projet de schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires des Pays de la Loire**

M. François Xavier LE HECHO revient sur son intervention lors de l'examen de la délibération relative à Territoire d'industrie en précisant que le document Territoire d'Industrie définit des objectifs différents de ce document. Il s'abstiendra donc lors du vote de cette délibération.

Mme Catherine CIRON précise que le document présenté tient compte des échanges qui se sont tenus lors de la commission. Elle rappelle la proposition de M. LE HECHO sur la liaison Rennes / Nantes, pour un accès direct en passant par Châteaubriant. Elle rappelle que cette proposition n'avait pas été reprise par la commission, c'est pourquoi elle n'apparaît pas dans le document. Elle souligne que l'objectif majeur d'obtenir ce lien entre Rennes et Nantes est obtenu sur une échelle à court terme par la proposition développée dans la délibération suivante. Elle considère qu'il n'y a pas d'incohérence avec le programme Territoire d'Industrie.

M. François Xavier LE HECHO note que deux objectifs différents sont définis et signale de ce fait son incompréhension.

Mme Catherine CIRON explique que le lien entre Rennes et Nantes est présent dans le document relatif au programme Territoire d'industrie. Elle rappelle à M. LE HECHO qu'il était intervenu en commission sur la modalité technique et c'est cette modalité technique qui n'avait pas été retenue. Elle fait remarquer que le lien entre Nantes et Rennes existe bien dans les deux délibérations et qu'il n'y a aucune incohérence.

M. François Xavier LE HECHO souhaite aborder un point évoqué en commission et pour lequel il n'avait pas obtenu de réponse. Il avait interrogé sur l'existence de connexions entre le SRADDET des Pays de Loire et celui de Bretagne sachant que l'intercommunalité se situait en bordure d'une autre région. Il trouve dommage de ne pas voir les liens qui existent entre ces deux documents pour une gestion du territoire plus globale.

Mme Catherine CIRON indique que la réponse avait été donnée en s'appuyant sur l'expertise de M. Michel EVAIN. Elle fait observer l'existence de liens entre la Région Pays de la Loire et la Région Bretagne, notamment sur les aspects mobilité et prenant pour preuve, toutes les actions menées pour la liaison TER Châteaubriant / Rennes via le SRADDET Pays de la Loire et le SRADDET Bretagne.

M. le Président ajoute l'existence de l'Alliance intermétropolitaine qui comprend Redon, Châteaubriant, Ancenis et d'autres intercommunalités et au sein de laquelle M. Dominique DAVID est Vice-Président. Il explique que le programme Territoire d'Industrie se traduit par un travail très approfondi entre la COMPA et la Communauté de Communes. Concernant l'Alliance intermétropolitaine, il s'agit d'un travail très régulier avec les intercommunalités concernées. Il en conclut que la Communauté de Communes est une collectivité ouverte vers l'extérieur.

M. Dominique DAVID précise que l'Alliance intermétropolitaine regroupe 13 intercommunalités.

**Adoption à la majorité.**

**1 abstention (M. François-Xavier LE HECHO).**

## Mobilité

- Délibération n° 054 : Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs de la Région Châteaubriant Nozay Derval : conditions de liquidation

M. Bernard GAUDIN demande des précisions sur la répartition de l'actif net.

M. Sébastien CROSSOUARD répond qu'au 31 décembre 2020, le fonctionnement et l'investissement ont été additionnés et s'élevaient à 133 000 €, ce qui constitue l'actif net.

**Adoption à l'unanimité.**

## Environnement

- Délibération n° 055 : Tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif

M. Michel POUPART précise l'augmentation assez sensible, due aux prix des marchés en priorité. Il rappelle que lors de la commission environnement, il avait été présenté les prix pratiqués dans les collectivités limitrophes. A l'aide de ce comparatif, une moyenne a été effectuée pour arriver aux tarifs présentés à la présente séance. Il indique que le budget SPANC ne s'équilibrera pas pendant deux ou trois ans, mais le sera en 2024. Il souligne que ce sujet a été abordé en commission environnement.

**Adoption à l'unanimité.**

- Délibération n° 056 : Projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne

**Adoption à l'unanimité.**

M. le Président remercie les rapporteurs et les conseillers communautaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président,

  
Alain HUNAULT